



Délibération du conseil municipal Séance du 4 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés

Avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU ; Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY ; François GÉRENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à Véronique DOCK ; Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ; Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jessie MÉAN a été nommée secrétaire de séance.

2025-11-05 Mise à jour du tableau de classement des voies et places communales et inventaire des chemins ruraux.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour complète du tableau de classement des voies et places communales ainsi que de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisée en septembre 2014 et approuvée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014.

Une actualisation partielle a ensuite été effectuée par délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2023, portant notamment sur :

- l'intégration de la rue de la Maison Forte (67 mètres) ;
- l'intégration de la parcelle cadastrée ZB 552 (63 mètres), située dans le prolongement de la rue de la Chapelière.

Ces ajouts ont porté le linéaire des voies communales à caractère de rue (point B) à 7 205 mètres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle mise à jour du tableau est nécessaire afin de prendre en compte :

- le prolongement de la rue des Fontanières (PV de bornage et reconnaissance de limites en date du 28/01/2025) ;
- l'intégration de l'impasse des Sycomores, jusqu'alors non comptabilisée ;
- l'intégration de l'impasse des Pêcheurs, également non comptabilisée ;
- la correction d'une erreur de libellé : la voie dénommée « rue de l'Industrie » doit être renommée « rue de la Juffarde ».

Il convient donc de mettre à jour le tableau de classement des voies et places communales et l'inventaire des chemins ruraux comme suit :

- Prolongement de la rue des Fontanières : 26 mètres ;

- Ajout de l'impasse des Sycomores : 40 mètres ;
- Ajout de l'impasse des Pêcheurs : 24 mètres ;
- Correction du libellé : « rue de l'Industrie » qui devient « rue de la Juffarde ».

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20251104-delib_20251105-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Le linéaire des voies communales à caractère de rue (point B) passe ainsi de 7 205 mètres à **7 295 mètres**.

Les voies communales à caractère de chemin (point A) et les voies à caractère de place publique (point C) ne sont pas impactées par cette mise à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies et places communales et de l'inventaire des chemins ruraux comme suit :

- Point A – Voies communales à caractère de chemin : inchangé, soit un total linéaire de 19 183 mètres ;
- Point B – Voies communales à caractère de rue : total linéaire porté à 7 295 mètres ;
- Point C – Voies communales à caractère de place publique : inchangé, soit une surface de 5 525 m².

Le 4 novembre 2025

Patrick MÉANT,
Le Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 22